

## CHARTRE DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE Circonscription HG6 - BRUGUIERES

### LES PRINCIPES DU RASED

**Références :** [Circulaire n°2014-107 du 18-8-2014](#), [BO n°31 du 28-8-2014](#) - [Circulaire 2009-088 du 17-7-2009](#) - [Circulaire n° 90-083 du 10-4-1990](#) - [Circulaire n°2013-019 du 4-2-2013](#), *Obligations de service*

#### 1. Calendrier de mise en œuvre des dispositifs d'aides spécialisées :

-du 1<sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2017 :

- Prise de contact avec le RASED pour poursuivre les éventuels suivis des aides spécialisées de l'année scolaire 2016/2017.
- Observation et évaluation par les équipes des élèves pour aboutir à un recueil de données (utilisation Fiches 5.1 et 5.2 : aides au sein de la classe et suivi des aides apportées à l'élève).
- Partage des données avec l'équipe d'école, de RPI, le RASED ; rencontres avec certaines familles.

**-Jusqu'au 15 octobre 2017 : Toute demande d'aide spécialisée** (formulaire de demande d'aide spécialisée maternelle ou élémentaire) **est communiquée au RASED** ([rased.hg6-castelginest@ac-toulouse.fr](mailto:rased.hg6-castelginest@ac-toulouse.fr); [rased.hg6-st-alban@ac-toulouse.fr](mailto:rased.hg6-st-alban@ac-toulouse.fr); [rased.hg6-launaguet@ac-toulouse.fr](mailto:rased.hg6-launaguet@ac-toulouse.fr); [rased.hg6-bruguieres@ac-toulouse.fr](mailto:rased.hg6-bruguieres@ac-toulouse.fr)).

**-A chaque période** : groupe de travail RASED avec l'IEN où seront définis, après réflexion conjointe avec les membres du RASED et grâce aux données recueillies, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides. L'IEN en arrête leur organisation générale. Un périmètre d'intervention sera alors déterminé de manière localisée sur un groupement d'écoles, selon une sectorisation de circonscription à partir des besoins identifiés en périodes 1 et 2.

2. Chaque enseignant assure au sein de la classe la responsabilité pédagogique.
3. Le conseil des maîtres du cycle détermine les élèves qui nécessitent d'élaborer un projet d'aide spécialisée.
4. Le directeur est le garant du suivi de chacun des élèves de l'école. Il est tenu informé avec précision des demandes de son équipe et des modalités de mise en place des différentes aides.
5. Un référent RASED est repéré pour chaque école et sert d'intermédiaire. Il peut être invité aux conseils d'école, de cycles où les stratégies d'aide aux élèves en difficulté sont évoquées, notamment au moment des phases de poursuite de scolarité. Il contribue aux concertations qui concernent les activités pédagogiques complémentaires (APC).
6. Les membres du RASED contribuent à aider les enseignants dans l'analyse et la compréhension de ce qui fait obstacle pour certains élèves. Ils contribuent aussi, à l'élaboration des demandes d'aides spécialisées et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).
7. Lorsque la difficulté scolaire est importante, les aides sont coordonnées et évaluées dans le cadre du P.P.R.E. et/ou du projet d'aide spécialisée à l'école maternelle ou à l'école élémentaire. Le RASED sera associé.
8. Chaque enseignant prévoit une organisation de son emploi du temps en cohérence avec les prises en charge des élèves par le RASED.
9. Les priorités au cours de l'année scolaire se définissent selon la progression suivante :

- Priorité au cycle 2 (pour le **maître E**, accompagnement d'élèves de CE1 repérés fragiles en fin de CP en aide intensive ; pour le **maître G**, observation des élèves de maternelle ou d'élémentaire dont les enseignants signalent des difficultés pouvant indiquer la mise en œuvre d'une aide à dominante rééducative).

Il ne s'agit pas d'exclure les autres niveaux mais de prioriser.

**Les psychologues scolaires** observent des élèves de maternelle ou d'élémentaire dont les enseignants signalent des troubles pouvant indiquer un handicap autre que sensori moteur ou la nécessité de soins.

Pour tous les membres du RASED, il y a aussi :

-l'observation dans les classes

-la participation aux temps d'accueil (en particulier dès les premiers jours de la rentrée dans les classes de PS) et de langage à l'école maternelle.

-la participation à l'analyse des évaluations CP et CE2

- Progressivement les programmes d'action et les prises en charge se mettent en place dans tous les cycles et selon les demandes d'aide effectuées et les axes stratégiques d'intervention définis par l'IEN.

## LES RÔLES DES MEMBRES DU RASED

### Les psychologues scolaires

**Circulaire n° 2014 du 18-8-2014 – Circulaire n°90-083 du 10-4-1990**

Le travail des psychologues émane de la demande, qu'elle vienne des parents ou de tout autre partenaire de l'école. Il réalise des observations, des bilans et suivis psychologiques. Lorsque cela paraît souhaitable, il peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école.

Les **objectifs** sont de contribuer :

- A l'analyse et à la **connaissance approfondie des difficultés** qui font obstacle à l'insertion de l'enfant dans son milieu scolaire
- A l'**élaboration des propositions** d'aide ou d'orientation des enfants.
- A l'**amélioration de la communication** entre les membres de l'institution scolaire, les familles et l'enfant.
- Au suivi des élèves handicapés

Les démarches peuvent être des **observations en classe**, des **entretiens individuels ou familiaux**, des **bilans psychologiques**, et des **suivis psychologiques** dans certaines situations.

Les psychologues participent aussi à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation des enfants en situation de handicap.

L'autorisation écrite des parents est indispensable. Les psychologues appliquent le **code de déontologie** de leur profession concernant le respect du **secret professionnel**. Il garantit la confidentialité des entretiens et le refus de tout jugement de valeur.

### L'aide à dominante rééducative – Maître G

**Circulaire n° 2014 du 18-8-2014 - Circulaire n°2009-088 du 17-7-2009** : *L'aide spécialisée à dominante rééducative est en particulier indiquée quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires. Elle a pour objectif d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique. Cette aide est dispensée par des enseignants spécialisés titulaires du C.A.P.A.-S.H. option G.*

Cette aide s'adressera donc à tous les élèves des cycles 1, 2 et 3 en prévention, et en aide aux élèves présentant des difficultés globales ou particulières qui perturbent leur entrée dans les apprentissages et pour lesquels la seule réponse pédagogique est inopérante. Il s'agit de faire évoluer le rapport de l'élève aux exigences de l'école, d'instaurer ou de restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

Les **objectifs essentiels** sont de :

- Favoriser la mise en place des dispositions corporelles, affectives et mentales qui permettent une meilleure efficacité dans la classe et dans les apprentissages.
- Amener l'élève à prendre conscience de ses capacités pour lui redonner confiance.
- L'aider à construire des repères (espace, temps...).
- Restaurer le désir d'apprendre et l'estime de soi.
- Améliorer l'envie de communiquer.
- Permettre de s'adapter à la vie en groupe, en collectivité.
- Faire le lien entre l'élève, son enseignant, ses parents.

La fréquence de l'aide rééducative est d'une séance par semaine.

L'**autorisation écrite** des parents est indispensable.

L'action peut définir aussi **des missions de prévention** :

- La prévention en direction des enfants, des parents, en collaboration avec les enseignants.
- La prévention composée d'aides en petits groupes, en groupe classe, en direction des élèves en collaboration avec les enseignants et les parents.
- La prévention par participation à l'intégration scolaire.

Le travail se fait par **prises en charges individuelles ou en petits groupes**.

### L'aide à dominante pédagogique – Maître E

**Circulaire n° 2014 du 18-8-2014 - Circulaire n°2009-088 du 17-7-2009** : *L'aide spécialisée à dominante pédagogique est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, mais peuvent tirer profit de cette aide. Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, en*

référence aux programmes de l'école primaire. Cette aide est dispensée par des enseignants spécialisés titulaires du C.A.P.A.-S.H. option E.

Cette aide s'adressera donc, pour ce qui est de la **prévention**, à tous les élèves. Elle s'adresse également aux élèves déjà entrés dans les apprentissages et qui ont des **difficultés persistantes** dans un domaine.

**Les objectifs sont d'aider l'élève à :**

- Améliorer ses capacités à dépasser ses difficultés scolaires.
- Maîtriser ses outils et ses méthodes de travail.
- Prendre conscience de ses progrès.
- Réinvestir ses acquis, transférer cette réussite dans les différents apprentissages, dans la classe.

**Les parents sont informés** de l'aide mise en place pour leur enfant.

Les enseignants spécialisés interviennent principalement par :

- Des actions de **prévention** en collaboration/en co-intervention avec les maîtres.
- Des actions d'aide aux enseignants pour faire émerger les points forts et faiblesses de tout le groupe classe (profil de classe)
- Des actions **d'aide en classe** menées conjointement avec l'enseignant pour certains groupes d'élèves.
- Des aides pédagogiques mises en place **en groupes restreints** soit dans la classe, soit dans une salle extérieure. Pas de prise en charge avec un seul élève dans un espace isolé.
- Etapes : Observation et évaluation diagnostique/ Aide effective sur 12 à 15 semaines, deux fois par semaine / Evaluation.
- Une aide intensive et limitée dans le temps.
- Une aide à l'accueil et l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers.

→ Les deux formes d'aides (E et G), quoique distinctes, ne sont pas cloisonnées. Le maître chargé de l'aide à dominante pédagogique prendra en considération le découragement induit par des difficultés persistantes, voire des moments de désaffection ou de rejet de l'école. Le maître chargé de l'aide à dominante rééducative doit prendre en compte les demandes scolaires des enfants et de leur famille, en référence aux programmes de l'école primaire.

→ Des actions communes peuvent être menées : prévention, regards croisés...

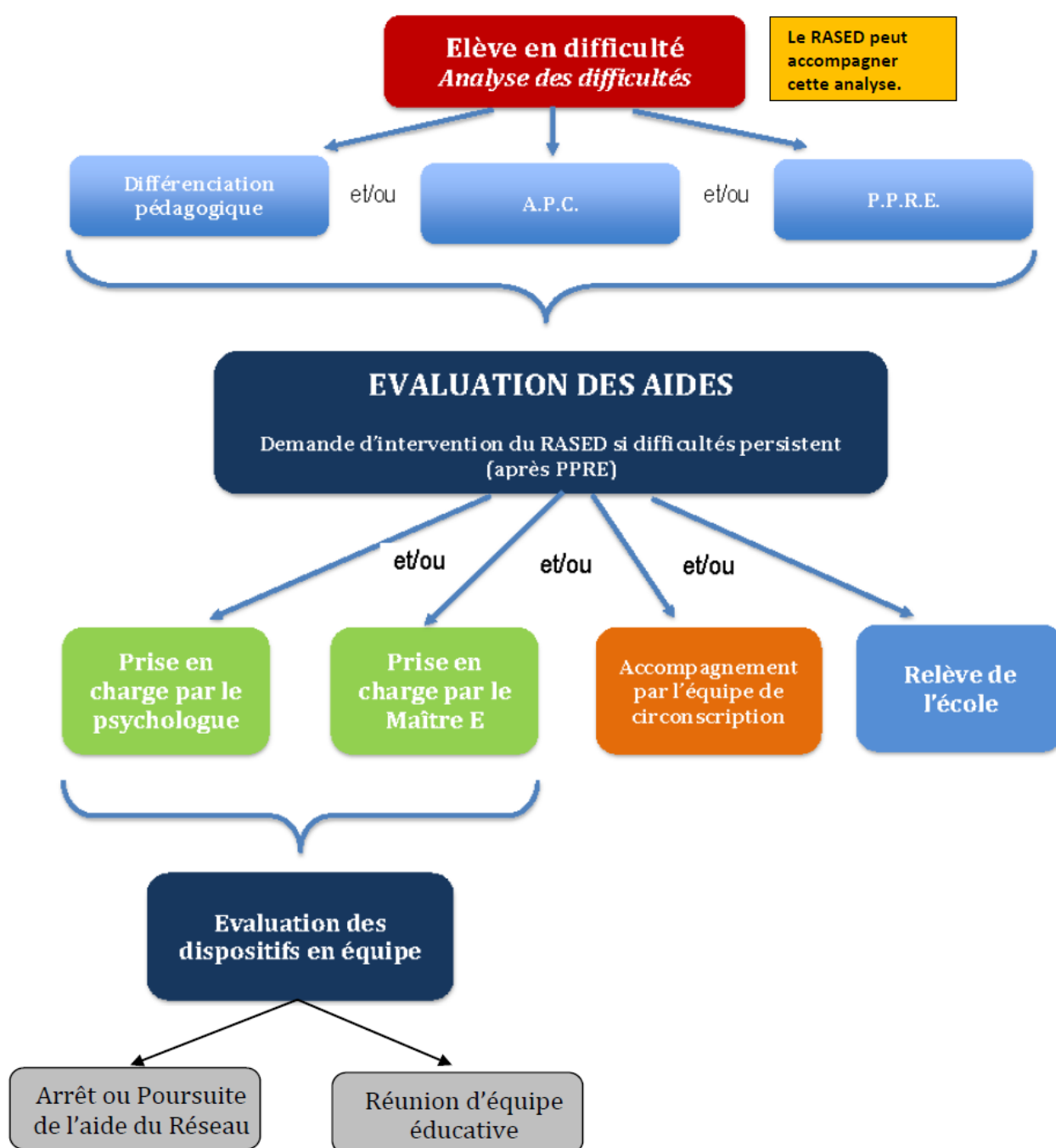
## ORGANISATION DU RASED DE LA CIRCONSCRIPTION DE BRUGUIERES

Enseignantes spécialisées E et G / Année scolaire 2017-2018	
Enseignante chargée de l'aide à dominante pédagogique (maître E) Véronique TEYSSEDRE	Enseignante chargée de l'aide à dominante rééducative (maître G) Begonia MOLINO
Elémentaire Ferry et Hugo AUCAMVILLE	Maternelles Matisse et Poussin AUCAMVILLE
RPI BAZUS-GARGAS	Maternelle BRUGUIERES
Elémentaire BRUGUIERES	Maternelles Buffebiau et Centre CASTELGINEST
CEPET	Maternelle FONBEAUZARD
Elémentaires Buffebiau et Vinci CASTELGINEST	Maternelle GRATENTOUR
Elémentaire FONBEAUZARD	Maternelle LABASTIDE ST SERNIN
Elémentaire GRATENTOUR	Maternelles Rostand et Rimbaud LAUNAGUET
Elémentaire LABASTIDE ST SERNIN	Maternelle MONTBERON
Elémentaires les Sables, Rostand et Rimbaud LAUNAGUET	Maternelle PECHBONNIEU
Elémentaire MONTBERON	Maternelles Jaurès et Peyronnette ST ALBAN
Elémentaire PECHBONNIEU	Maternelle ST GENIES BELLEVUE
Elémentaires Jaurès et Peyronnette ST ALBAN	Maternelle ST LOUP CAMMAS
Elémentaire ST GENIES BELLEVUE	ST SAUVEUR
Elémentaire ST LOUP CAMMAS	Maternelle VACQUIERS
Elémentaire VACQUIERS	VILLARIES

**Psychologues scolaires / Année scolaire 2017-2018**

<b>RASED BRUGUIERES</b> <b>Bettina GIMENEZ</b> EE BRUGUIERES	<b>RASED CASTELGINEST</b> <b>Catherine MARCAT</b> EE Vinci-CASTELGINEST	<b>RASED LAUNAGUET</b> <b>Jean-Christophe CONDAMINES</b> EE Rimbaud- LAUNAGUET	<b>RASED ST ALBAN</b> <b>Sylvie MICHEAU</b> EE Peyronnette- ST ALBAN
BRUGUIERES	CASTELGINEST	LABASTIDE ST SERNIN	AUCAMVILLE
CEPET	RPI BAZUS-GARGAS-VILLARIES	LAUNAGUET	FONBEAUZARD
GRATENTOUR	ST GENIES BELLEVUE	PECHBONNIEU	ST ALBAN
MONTBERON	VACQUIERS	ST LOUP CAMMAS	
ST SAUVEUR			

**LA DEMARCHE QUI AMENE A UNE PRISE EN CHARGE D'UN ELEVE**



## ORGANISATION PÔLE RESSOURCES

Le RASED est une des constituantes du pôle ressources.

Outre l'aide apportée aux enseignants par son expertise sur la difficulté scolaire, le pôle ressources peut proposer et produire des outils pédagogiques et didactiques qui seront disponibles sur le site de circonscription. Il s'agit d'outiller les enseignants qui ne disposent pas de l'aide du réseau et d'accompagner des problématiques professionnelles autour des élèves en difficulté.

